



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements : Essonne

Question écrite n° 14077

Texte de la question

M Xavier Dugoin M le ministre de la recherche et de la technologie du devenir de l'Institut national de la recherche chimique appliquée (IRCHA) implanté à Vert-le-Petit dans le département de l'Essonne. L'IRCHA est un établissement public d'Etat à caractère industriel et commercial (EPIC) dont la vocation a été clairement réaffirmée par décret du 14 juin 1984 ; il a pour objet : de réaliser dans le domaine de la chimie appliquée des études et recherches présentant un intérêt pour le développement en France des connaissances scientifiques et techniques, notamment en matière d'application de la physique à la chimie, des biotechnologies et de l'environnement ; de contribuer à la formation des cadres pour la recherche chimique et physico-chimique. Or, il semble qu'actuellement l'avenir de cet établissement soit menacé et qu'aucune solution positive ne puisse être trouvée. L'IRCHA, avec ses moyens relativement modestes mais performants, peut s'avérer être un élément intéressant dans le cadre des restructurations envisagées dans l'industrie chimique, les centres techniques et les structures de protection de l'environnement, tant du point de vue national qu'europeen. Il l'informe par ailleurs que les personnels de l'IRCHA ainsi que les élus départementaux s'inquiètent des projets des pouvoirs publics quant à l'avenir de ce centre. Aussi il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de conserver en activité cet outil indispensable à la recherche nationale dans les domaines de la chimie et de l'environnement.

Texte de la réponse

Reponse. - L'Institut national de la recherche chimique appliquée (IRCHA) est en situation difficile depuis quelques années. Il a fait l'objet fin 88 d'un rapport d'expertise de M Balaceanu ; celui-ci a montré que l'Institut constituait un outil technique valable, mais que ses équipes, parfois en deca de la taille critique, avaient besoin d'être adossées à une ou des organisations plus importantes. A la suite du rapport de M Balaceanu, les services du ministère de l'industrie ont étudié dans quelles conditions les activités de l'IRCHA pourraient être associées à d'autres laboratoires, centres de recherches ou organismes techniques. Il apparaît aujourd'hui qu'en dépit de toutes les démarches effectuées, aucune solution globale n'est disponible, ni du côté des organismes susceptibles de s'intéresser à l'IRCHA, ni sur un plan strictement budgétaire, compte tenu des moyens affectés au ministère de l'industrie. Dans ces conditions, seules peuvent être envisagées des solutions partielles, juxtaposées, qu'il est souhaitable d'étudier de manière concertée. Le ministre de l'industrie a demandé à ses services que soient privilégiées, pour la recherche de ces solutions, les démarches auprès des organismes publics et a également souhaité que soit particulièrement examinée la question de l'environnement, en liaison avec le ministère de la recherche et de la technologie et le secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement. Enfin, le ministre a suggéré la création d'un comité de « suivi » comprenant M Balaceanu, la direction de l'IRCHA, un membre du ministère de l'industrie et un représentant du personnel qui devrait lui rendre compte prochainement de l'état d'avancement du dossier.

Données clés

Auteur : [M. Dugoin Xavier](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14077

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : recherche et technologie

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 juin 1989, page 2642